



APPRENDRE & ENTREPRENDRE

"PROFESSIONS IMMOBILIERES"

Diplôme d'État

Le BTS Professions Immobilières a été créé à la demande des professionnels de l'immobilier.

Il forme les techniciens chargés de gérer et de négocier des biens immobiliers.

Au sein des entreprises ou collectivités ayant pour activité la gestion, la négociation de biens immobiliers et les opérations de promotion immobilière, le titulaire du BTS "Professions Immobilières" pourra occuper, comme collaborateur ou à son compte divers emplois tels que :

- agent immobilier,
- administrateurs de biens,
- agent public ou privé d'un organisme HLM,
- syndic de copropriété,
- promoteur constructeur,
- négociateur immobilier dans un établissement bancaire ou financier.



La formation

UNE FORMATION GÉNÉRALISTE

- Économie d'écoute.
- Droit de collaboration.
- Culture générale.
- Langue vivante.

L'acquisition d'une solide culture d'ensemble est indispensable à toute progression professionnelle.

UNE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

- Techniques de l'immobilier.
- Technique du bâtiment.
- Droit général et de l'immobilier.

Des actions professionnalisantes au long des deux années scolaires et des relations constantes avec les professionnels permettent d'être proche de la réalité du terrain.

Par ailleurs, le besoin croissant de professionnels compétents dans de multiples domaines inhérents à l'immobilier et la spécificité de ce BTS de création récente lui donnent une valeur particulière.

Au-delà de ces deux années, les étudiants ont la possibilité de poursuivre leurs études au sein de l'IPAC ou ailleurs (*en France ou à l'étranger*), pour une durée de un à trois ans, afin de préparer des titres de niveau Licence/Bachelor ou Master.

LES CLES DE LA REUSSITE :

- une qualité personnelle,
- un esprit d'équipe,
- un goût pour le dialogue, le contact,
- un sens de la rigueur et de l'organisation,
- un sens des responsabilités,
- une aptitude à la discrétion.

Organisation de la formation

- **Durée de la formation** : 2 ans
Accès aisé à des études supérieures complémentaires.
- **Début des cours** : mi-septembre
- **Conditions d'admission**
 - * Baccalauréat.
 - * Examen du dossier scolaire.
 - * Entretien de motivation.



Les épreuves de l'examen

	MATIERES	DUREE	COEF.
E 1	* Français	4 h	3
E 2	Langue vivante étrangère * Écrit * Oral	2 h 20 min.	1 1
E 3	* Économie générale et économie d'entreprise	3 h	3
E 4	* Droit général et de l'immobilier	4 h	4
E 5	Techniques de l'immobilier * Sous épreuve E 5.1 : transaction immobilière * Sous épreuve E 5.2 : gestion immobilière	2 h 30 2 h 30	2,5 2,5
E 6	* Épreuve et présentation d'activités professionnelles	30 min.	3

Les matières enseignées

MATIERES GENERALES	<ul style="list-style-type: none"> * Français * Langue vivante étrangère I * Économie générale * Économie d'entreprise * Droit général et de l'immobilier
MATIERES PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> * Techniques de l'immobilier * Techniques du bâtiment * Actions professionnelles * Aide à la vie professionnelle



Les atouts IPAC

- Une poursuite d'études pour une, deux ou trois années en Pays de Savoie, Genève ou dans l'une des 40 universités partenaires de l'IPAC au sein du réseau Erasmus.
- Des professeurs ayant une solide expérience professionnelle et une formation universitaire complète.
- Les langues vivantes : les professeurs sont principalement originaires de pays utilisant la langue enseignée.
- Un suivi personnalisé des étudiants et une forte incitation à mener à bien des projets concrets.



La recherche permanente de progrès de l'**IPAC** s'appuie sur :

- Un système **Qualité certifié ISO 9001 version 2000** par Bureau Veritas Certification.
- Des formateurs sensibilisés à l'importance de leur mission et à la Qualité.

Site internet : www.ipac-france.com

E-mail : info@ipac-france.com

